

- Le Grand Chalon - Communauté d'agglomération

**Conseil communautaire du 8 octobre
2015**

C O M P T E - R E N D U

Conseillers en exercice :	77
Présents à la Séance :	67
Nombre de votants :	77
Date de la convocation :	02/10/2015
Compte-rendu affiché le :	16/10/2015

L'an deux mille quinze le huit octobre, à 18h00, le Conseil communautaire du Grand Chalon, s'est réuni à Salon du Colisée, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Sébastien MARTIN assisté de Madame Marie-Thérèse BOISSOT, Monsieur Eric BONNOT, Monsieur Raymond BURDIN, Madame Françoise CHAINARD, Madame Annick CHOINE, Madame Francine CHOPARD, Madame Amelle CHOUIT, Monsieur Daniel CHRISTEL, Madame Noémie DANJOUR, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Isabelle DECHAUME, Monsieur Gilles DESBOIS, Monsieur Jean Noël DESPOCQ, Monsieur Sylvain DUMAS, Monsieur Bernard DUPARAY, Monsieur Guy DUTHOY, Monsieur Denis EVRARD, Monsieur Philippe FINAS, Monsieur Philippe FOURNIER, Monsieur Dominique GARREY, Madame Jacqueline GAUDILLIERE, Monsieur Alain GAUDRAY, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Monsieur John GUIGUE, Monsieur Christophe HANNECART, Monsieur Fabrice HOHWEILLER, Monsieur Michel ISAIE, Monsieur Dominique JUILLOT, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Nathalie LEBLANC, Madame Evelyne LEFEBVRE, Monsieur Michel LEFER, Monsieur Joël LEFEVRE, Monsieur Landry LEONARD, Madame Annie LOMBARD, Monsieur Christian MARMILLON, Madame Valérie MAURER, Madame Dominique MELIN, Monsieur Claude MENNELLA, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MERMET, Madame Juliette METENIER-DUPONT, Monsieur Eric MICHOUX, Jean-Marie MOINE, Monsieur Daniel MORIN, Monsieur Maurice NAIGEON, Monsieur Yvan NOEL, Madame Martine PETIT, Madame Fanny PETTON, Monsieur Gilles PLATRET, Madame Karine PLISSONNIER, Madame Florence PLISSONNIER, Monsieur Sébastien RAGOT, Monsieur Maxime RAVENET, Monsieur Didier RETY, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU, Madame Valérie SAINSON, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Patrick THEVENIAUX, Madame Bernadette VELLARD, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Gilles VIRARD, Madame Elisabeth VITTON, Monsieur Christian WAGENER.

Absents représentés :

Jean-Paul DICONNE représenté par Madame Jocelyne CLEMENT suppléante, Patrick LE GALL représenté par Madame Laurence JORLAND suppléante, Marc SONNET représenté par Madame Sylvie TRAPON suppléante, Madame Sophie LANDROT ayant donné pouvoir à Madame Amelle CHOUIT, Monsieur Jacques MORIN ayant donné pouvoir à Madame Bernadette VELLARD, Monsieur Tristan BATHIARD ayant donné pouvoir à Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Guillaume THIEBAUT ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LEFER, Monsieur Jean-Claude GRESS ayant donné pouvoir à Monsieur Sylvain DUMAS, Monsieur Pierre ANDRIOT ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY ayant donné pouvoir à Monsieur Christian MARMILLON.

Absents excusés :

Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Hervé DUMAINE, Madame Ghislaine LAUNAY.

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Monsieur Alain GAUDRAY

N° CC-2015-10-1-1

- Secrétaire de séance - Désignation-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret ;
- Désigne Monsieur Alain GAUDRAY comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-2-1

- Enseignement Supérieur - Développement d'une formation à l'Ecole de Gestion et de Commerce - CCI de Saône-et-Loire - Grenoble Ecole de Management-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention proposée, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

- Représentations du Conseil Communautaire - Actualisation-
--

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- Décide de désigner ses représentants appelés à siéger dans les organismes suivants :

Commission d'Appel d'Offres	2 suppléants : - Jean-Marie MOINE - Yvan NOEL
Commission de Délégation de Service Public (DSP)	1 titulaire : - Jean-Noël DESPOCQ 2 suppléants : - Jean-Marie MOINE - Mourad LAOUES
Commission de Concession d'Aménagement	2 suppléants : - Jean-Marie MOINE - Nathalie LEBLANC
Commission de Contrôle des Comptes	1 titulaire : - Jean-Noël DESPOCQ 2 suppléants : - Jean-Marie MOINE - Mourad LAOUES
Groupement d'Action Local du Chalonnais	1 représentant : - Christophe HANNECART
Syndicat Mixte du Chalonnais	1 titulaire : - Christophe HANNECART
Mission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) de Fontaines	1 représentant : - Sylvain DUMAS
SMET Nord Est 71	1 représentant : - Jean-Marie MOINE
Mission Locale du Chalonnais	1 représentant : - Karine PLISSONNIER
Commissions mixtes de la Caisse d'Allocations Familiales (Participation aux réunions annuelles)	1 représentant : - Karine PLISSONNIER

Maison locale de l'Autonomie - Comité d'évaluation et de suivi	1 représentant : - Jean-Marie MOINE
EPIC – Office du Tourisme et des Congrès	3 titulaires - Christophe HANNECART - Claude MENELLA - Gilles DESBOIS
EPCC Espace des Arts	1 titulaire : - Claude MENELLA 1 suppléant - Karine PLISSONNIER
Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales	1 représentant : - Jean-Claude ROUSSEAU
Commission de suivi du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	1 représentant : - Francis DEBRAS
Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)	1 représentant : - Claude MENELLA
Assemblée Générale des Copropriétaires (immeuble du siège, Tour du Canal, Local PRU aux Aubépins)	1 représentant : - Jean-Claude ROUSSEAU

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-4-1

- Délégation d'attributions au Président - Actualisation-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de modifier la délibération n° CC-2014-05-2-1 du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 portant délégation d'attributions au Président afin d'étendre le champ de celle-ci ;
- Délègue ainsi à Monsieur le Président, et pendant toute la durée du mandat, les attributions énoncées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président, en application des articles L2122-23, L2122-18 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à subdéléguer tout ou partie de ces attributions aux Vice-présidents, et, en cas d'absence ou

d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

- Autorise Monsieur le Président, en application de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur Général Adjoint aux Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux responsables de service pour les actes visés.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-5-1

- Délégation d'attributions au Bureau communautaire - Actualisation-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de donner délégation au Bureau communautaire, et pendant toute la durée du mandat, pour approuver les cessions des terrains des zones d'activités économiques sous convention publique d'aménagement et dont l'aménageur est propriétaire.

Adopté à l'unanimité par 59 voix pour, 18 abstentions (Monsieur Tristan BATHIARD, Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Monsieur Gilles DESBOIS, Monsieur Jean Noël DESPOCQ, Monsieur Jean-Paul DICONNE, Monsieur Bernard DUPARAY, Monsieur Philippe FOURNIER, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Daniel MORIN, Monsieur Maurice NAIGEON, Monsieur Yvan NOEL, Madame Fanny PETTON, Monsieur Didier RETY, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Patrick THEVENIAUX, Monsieur Christian VILLEBOEUF.) .

N° CC-2015-10-6-1

- Projet de schéma de mutualisation du Grand Chalon 2015-2020 - Adoption-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Adopte le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 du Grand Chalons avant transmission pour avis aux communes.

Adopté à l'unanimité par 78 voix pour.

N° CC-2015-10-7-1

- SAONEOR - Aménagement de la réserve foncière-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet d'aménagement de la réserve foncière Saôneor ;
- Approuve le plan de financement de l'opération pour la phase 1 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de l'État et du Conseil Régional de Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité par 78 voix pour.

N° CC-2015-10-8-1

- Contrat Urbain de Développement Economique 2015 / 2020 - Grand Chalons - Conseil régional de Bourgogne-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de Contrat Urbain de Développement Economique entre le Conseil régional de Bourgogne et le Grand Chalons ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de Contrat Urbain de Développement Economique.

Adopté à l'unanimité par 78 voix pour.

N° CC-2015-10-9-1

- Habitat - Convention d'objectifs entre le Grand Chalons et l'ADEME relative à l'Espace Habitat Conseil -

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'ADEME et la Région pour une aide technique et financière à la mise en œuvre de l'Espace Habitat Conseil ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs territoriale contractualisant ce partenariat avec l'ADEME et le Grand Chalons portant sur l'espace Habitat Conseil.

Adopté à l'unanimité par 78 voix pour.

N° CC-2015-10-10-1

- Contrat de ville : soutien des projets de la programmation 2015-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le soutien du Grand Chalons aux projets présentés au titre de la programmation restreinte 2015 du contrat de ville d'un montant global de 45 880 € et détaillé par projet dans le tableau joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec chaque organisme bénéficiaire des aides du Grand Chalons la convention correspondante ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de la Région une subvention de 5 000 € au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du contrat de ville, dont le Grand Chalons assure le portage.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-11-1

- Petite Enfance - Nouveaux règlements d'attribution des places et de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le nouveau règlement d'attribution des places joint en annexe et intégrant les évolutions exposées ci-dessus ;
- Approuve les nouveaux règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et de la Crèche familiale, intégrant les dispositions du nouveau règlement d'attribution, joints en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour avis le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et à signer les deux règlements de fonctionnement

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-12-1

- Environnement Développement Durable - Présentation de la stratégie globale d'intervention-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la stratégie environnement développement durable du Grand Chalons ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les demandes de subventions contribuant à soutenir la mise en œuvre de cette politique et en particulier :
 - un Contrat d'Objectif Territorial « Energie climat » avec l'ADEME et à demander les subventions associées (270 000 € minimum sur 3 ans) ;
 - un Contrat « Zéro gaspillage, zéro déchet » avec l'ADEME et à demander les subventions associées (270 000 € minimum sur 3 ans) ;
 - un Contrat d'Objectif Territorial économie circulaire,
 - un Avenant au Contrat avec l'Agence de l'Eau permettant de fixer les soutiens de l'Agence aux projets de préservation et de valorisation des milieux humides à mettre en œuvre sur la période 2016-2018.
- Autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature Cit'ergie.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-13-1

- Vœu en faveur de la COP21-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Adopte le vœu proposé par le groupe « Convergence », en faveur de la COP21.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-14-1

- Gestion des déchets - Création d'une entente entre le Grand Chalon et le SIRTOM de Chagny -

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la création d'une entente intercommunale dans le domaine de la gestion des déchets ménagers entre le SIRTOM de Chagny et le Grand Chalon ;
- Approuve l'organisation et le fonctionnement de cette entente intercommunale ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de cette entente ;
- Décide de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret pour désigner les trois représentants voués à siéger au sein de la commission Grand Chalon constituant la conférence intercommunale émanant de l'entente ;
- Approuve la désignation de Monsieur le Président, Monsieur Dominique JUILLOT et Monsieur Landry LEONARD en tant que membres siégeant au sein de la commission Grand Chalon susmentionnée.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-15-1

- Gestion des déchets - Utilisation territoriale des déchetteries - Avenant n°1 à la convention avec le SIRTOM de Chagny -

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'utilisation territoriale des déchetteries entre le SIRTOM de Chagny et le Grand Chalon, portant sur d'une part l'ajustement du nombre d'habitants des communes concernées servant de base de calcul à l'établissement de la facturation annuelle et, d'autre part, sur la modification de la date de facturation ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-16-1

- Mise en place du Conseil Local de Santé Mentale du Grand Chalon-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes du projet de convention de fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Grand Chalon, ainsi que la Charte éthique de cette instance,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de fonctionnement du CLSM du Grand Chalon,
- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des représentants du Grand Chalon au sein du CLSM au scrutin secret,
- Désigne en tant que représentant du Grand Chalon pour siéger au comité de pilotage du CLSM :
 - Madame Annie LOMBARD, Vice-présidente du Grand Chalon, en charge des solidarités,
 - Monsieur Alain GAUDRAY, Conseiller communautaire délégué à la Santé et à la Prévention.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-17-1

- Restructuration / modernisation de L'Espace des Arts - Création d'une autorisation de programme en dépenses -

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la création au Budget Annexe 03 « Locations immobilières », d'une Autorisation de Programme « Restructuration-Modernisation de l'Espace des Arts » en dépenses, telle que définie dans le présent rapport ;
- Valide la ventilation des crédits de paiement proposée.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-18-1

- Restructuration / Modernisation de l'Espace des Arts - Création d'une autorisation de programme en recettes et demande de subventions-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la création au Budget Annexe 03 « Locations immobilières », d'une Autorisation de Programme « Restructuration/Modernisation de l'Espace des Arts », en recettes ;
- Valide la ventilation des encaissements proposée ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter toutes subventions utiles auprès des financeurs institutionnels – Etat, Région Bourgogne, Département de Saône-et-Loire - ou privés, au titre du CPER ou de tous autres dispositifs sectoriels publics ou privés.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-19-1

- Gestion de la dette : Délégation au Président pour le recours à l'emprunt et aux instruments financiers-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de donner délégation à Monsieur le Président et de l'autoriser à :
 - Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour :
 - contracter des produits de financement ;
 - réaliser des opérations de sécurisation de taux (instruments de couvertures) ;
 - Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ou à recevoir ;
 - Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
 - Modifier ou résilier l'opération arrêtée ;
 - Signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents ;
 - Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
 - Procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soule ;
 - Et notamment pour les réaménagements de dette :
 - la faculté de passer du taux variable ou révisable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ou révisable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
 - Et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 59 voix pour, 18 abstentions (Monsieur Tristan BATHIARD, Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Monsieur Gilles DESBOIS, Monsieur Jean Noël DESPOCQ, Monsieur Jean-Paul DICONNE, Monsieur Bernard DUPARAY, Monsieur Philippe FOURNIER, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Daniel MORIN, Monsieur Maurice NAIGEON, Monsieur Yvan NOEL, Madame Fanny PETTON, Monsieur Didier RETY, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Patrick THEVENIAUX, Monsieur Christian VILLEBOEUF.) .

- Finances - Décision Modificative n°1 Budget Principal et Budgets Annexes - Exercice 2015-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal ;
- Approuve le versement d'une subvention en fonctionnement de 7 524 € à l'association Rallye de la Côte Chalonnaise ;
- Approuve le versement d'une subvention en fonctionnement de 263 € à l'EPTB Saône et Doubs ;
- Approuve le versement d'une subvention en fonctionnement de 575 € à l'association FNATH Accidentés de la vie ;
- Approuve le versement d'une subvention en fonctionnement de 7 000 € au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Dijon ;
- Approuve le versement d'un complément de subvention exceptionnelle de 25 000 € au budget annexe Aéroport ;
- Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 200 000 € au budget annexe Locations Immobilières ;
- Approuve approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe Transports Urbains ;
- Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe Locations Immobilières ;
- Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe Aéroport ;
- Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe Eaux ;
- Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe Assainissement ;
- Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe Aménagements Economiques.

Adopté à l'unanimité par 59 voix pour, 18 abstentions (Monsieur Tristan BATHIARD, Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Monsieur Gilles DESBOIS, Monsieur Jean Noël DESPOCQ, Monsieur Jean-Paul DICONNE, Monsieur Bernard DUPARAY, Monsieur Philippe FOURNIER, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Daniel MORIN, Monsieur Maurice NAIGEON, Monsieur Yvan NOEL, Madame Fanny PETTON, Monsieur Didier RETY, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Patrick THEVENIAUX, Monsieur Christian VILLEBOEUF.) .

- Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015 - Adoption-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-22-1

- Décisions prises par le Président du Grand Chalon-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Prendre acte des décisions ci-dessus énoncées.

Ne donne pas lieu à un vote par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-23-1

- Décisions prises par le Bureau communautaire en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - 18 mai - 8 juin et 6 juillet 2015-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Prend acte des décisions ci-dessus énoncées.

Ne donne pas lieu à un vote par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-24-1

- Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la création d'un poste d'administrateur, à temps complet, pour le recrutement d'un agent chargé de mission à la Direction Mission Développement Economique – Enseignement Supérieur – Développement Numérique – Emploi. Ce poste devra être intégré au tableau des effectifs du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-25-1-2

<p>- Aéroport Chalon/Champforgeuil - Cession de bâtiments et d'emprises foncières situés sur la commune de la Loyère-</p>
--

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Autorise la cession à Monsieur PICARD Michel (avec facultés de substitution), d'une emprise foncière d'une surface de 688 m² à détacher de la parcelle AH n° 115 pour un montant de 27 000 € (hors frais notariés et de division à la charge de l'acquéreur), conforme à l'estimation de France Domaine, et supportant un hangar, actuellement occupé par Monsieur PICARD ;
- Approuve le déclassement du domaine public aéronautique de l'emprise foncière et du bâtiment qu'elle supporte, situés sur la commune de La Loyère, à savoir :
 - une partie à détacher de la parcelle AH n°115 pour 688 m²
Etant ici précisé que la parcelle restera affectée à un usage aéronautique afin qu'elle puisse conserver un accès direct à l'aéroport ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente ou l'acte de cession à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-25-1-1

- Aérodrome Chalon/Champforgeuil - Cession de bâtiments et d'emprises foncières situés sur la commune de la Loyère-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Autorise la cession à la société PROCOPTERE (avec facultés de substitution), d'une emprise foncière d'une surface de 3 394 m² à détacher de la parcelle AH n° 115, pour un montant total de 3 400 € (hors frais notariés et de division à la charge de l'acquéreur), conforme à l'estimation de France Domaine ;
- Approuve le déclassement du domaine public aéronautique de l'emprise foncière qu'elle supporte, située sur la commune de La Loyère, à savoir :
 - une partie à détacher de la parcelle AH n°115 pour 3394 m²Etant ici précisé que la parcelle restera affectée à un usage aéronautique afin qu'elle puisse conserver un accès direct à l'aérodrome ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente ou l'acte de cession à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-26-1

- Zone d'Activité Economique d'Intérêt Communautaire "Sucrierie" - Convention Publique d'Aménagement - Avenant n°6-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'avenant n° 6 à la Convention Publique d'Aménagement de la Sucrierie confiée à la SEM Val de Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°6.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-27-1

**- Aménagement économique - Zone d'activités économiques d'intérêt communautaire
PABS II - Convention de participation au coût des équipements publics avec la SCI
"MARCEL 2000"-**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention de participation à zéro euro au coût des équipements publics de la ZAC du PABS II, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC du PABS II avec la SCI « MARCEL 2000 ».

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-28-1

**- Aménagement économique - Zone d'activités économiques d'intérêt communautaire
PABS II - Convention de participation au coût des équipements publics avec la SCI
"CHALON 2000"-**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention de participation à zéro euro au coût des équipements publics de la ZAC du PABS II, jointe à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC du PABS II avec la SCI «CHALON 2000 ».

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-29-1

- Insertion - Avenant de prolongation du protocole du PLIE du Grand Chalon 2008-2014 pour une durée d'un an-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet d'avenant de prolongation au protocole d'accord du PLIE de l'agglomération chalonnaise 2008-2014 pour une année (soit jusqu'au 31 décembre 2015) ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-30-1

- Cohésion sociale - Institut de formation et de promotion des adultes (IFPA) - Convention d'objectifs-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 4 550 euros à l'Institut de Formation et de Promotion des Adultes (IFPA), structure porteuse de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) ;
- Approuve la convention de financement et d'objectifs de l'Institut de Formation et de Promotion des Adultes jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-31-1

- Modalités de financement de la Mutualité Sociale Agricole au titre de la Prestation de Service Unique pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes de la Convention Prestation de Service Unique pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans entre Le Grand Chalon et la Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de Prestation de Service Unique.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-32-1

- Gestion des Déchets - Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés (SMET Nord Est 71) - Rapport annuel 2014-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Prend acte du rapport annuel 2014 du SMET Nord Est 71, accompagné du compte administratif de ladite structure.

Ne donne pas lieu à un vote par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-33-1

- Petite Enfance- Accueil des enfants de Verjux - Marché de services-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché de prestations de services ayant pour objet la réservation annuelle d'heures à la halte-garderie la Farandole à Gergy, au profit des enfants de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-34-1

- Entente intercommunale - Village des Sciences 2015 - Convention de partenariat -

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau pour l'organisation du plan de communication du Village des Sciences 2015, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-35-1

- Ecole Média Art - Droits de scolarité DNAP-DESMA 2015-2016-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve, pour la rentrée universitaire 2015-2016, le montant du droit d'entrée au cursus DNAP (niveau licence), DESMA (grade Master) délivré par l'Ecole Média Art em|fructidor à :
 - 425 € pour les étudiants non boursiers,
 - 283 € pour les étudiants boursiers.

Adopté à la majorité par 59 voix pour , 18 voix contre (Monsieur Tristan BATHIARD, Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Monsieur Gilles DESBOIS, Monsieur Jean Noël DESPOCQ, Monsieur Jean-Paul DICONNE, Monsieur Bernard DUPARAY, Monsieur Philippe FOURNIER, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Daniel MORIN, Monsieur Maurice NAIGEON, Monsieur Yvan NOEL, Madame Fanny PETTON, Monsieur Didier RETY, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Patrick THEVENIAUX, Monsieur Christian VILLEBOEUF.) .

N° CC-2015-10-36-1

- Restauration universitaire - Convention CROUS - Université de Bourgogne - Grand Chalon-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention plafonnée à 1,38 euros par repas, à compter du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, pour environ 5 000 repas (sur la base des mois de novembre et décembre 2014), soit 6 900 euros, et à hauteur de 24 000 euros, sous réserve du vote de la subvention au budget primitif chaque année, au titre des années 2016 et 2017, au CROUS de Dijon ;
- Approuve la convention de partenariat jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-37-1

- Gens du Voyage - Indemnisation suite à rassemblement sur un terrain privé -

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le montant des indemnisations suite au préjudice subit par le GAEC GRANGER à Varennes-le-Grand et l'EARL GROSNE et FRETTE.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-38-1

- Santé Publique - Convention de partenariat avec la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières (CAMIEG) pour la promotion de l'accès aux soins-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de partenariat pour la promotion de l'accès aux soins, à passer avec la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-39-1

- Conservatoire à Rayonnement Régional Danse Musique et Théâtre - Saison de l'Auditorium 2015-2016 - Convention de partenariat avec la Cave des Vignerons de Buxy-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention de partenariat entre le Grand Chalon et la Cave des Vignerons de Buxy, dans le cadre de la Saison Culturelle 2015-2016 de l'Auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse Musique et Théâtre, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-40-1

- Responsabilité civile - Indemnisation des préjudices -

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Accepte de verser à Madame Chanussot, la somme de 225,00 € en remboursement du préjudice subi.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Madame Chanussot.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-41-1-1

**- Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Créances éteintes - Admission en non valeur
- Exercice 2015-**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'admission des sommes en non-valeur d'un montant de 7 988,77€ sur le Budget Général ;
- Constate que le montant des créances éteintes sur le Budget Général s'élève à 9 674,92€

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-41-1-2

**- Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Créances éteintes - Admission en non valeur
- Exercice 2015-**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'admission des sommes en non-valeur d'un montant de 1 749,02€ sur le Budget Eau ;
- Constate que le montant des créances éteintes sur le Budget Eau s'élève à 2 142,34€

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-41-2-3

**- Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Créances éteintes - Admission en non valeur
- Exercice 2015-**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve l'admission des sommes en non-valeur d'un montant de 2 065,08€ sur le Budget Assainissement ;
- Constate que le montant des créances éteintes sur le Budget Assainissement s'élève à 3 145,76€

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

N° CC-2015-10-42-1

- Finances - Exonération permanente de Contribution Économique Territoriales (CFE et CVAE) pour les librairies ayant obtenu le label LIR-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Vote l'exonération permanente de Contribution Economique Territoriales (CET) pour les librairies avec label LIR pour une application à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité par 77 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée.

Vu pour être affiché le 15.10.15
conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

**Le Président du Grand Chalon,
Sébastien MARTIN.**